



L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**
de présents : **17**
de votants : **23**

Étaient présents :

M. et Mmes Gilles ADAM, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Procuration(s) :

Mme Sophie ATAKAYA a donné procuration à Mme Marina GAUTIER
M. Lucien DIM a donné procuration à M. Laurent ERBSTOSSER
M. Guillaume GRANDJEAN a donné procuration à Mme Marie-Françoise MANGIN
Mme Sabrina HAJRI a donné procuration à Mme Sophie CENTONZE
M. Alain LACOGNATA a donné procuration à M. Gilles VOITURET
M. Sébastien MANGIN a donné procuration à M. Francis FRERY

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2026.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/05/2026.

N° 46/2026 : Subvention de fonctionnement à l'association Restos du Coeur

Rapporteur : Laurence BAYEUR

Vu la demande de subvention déposée par l'association des Restos du Coeur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par **23 VOIX POUR**,

- **ATTRIBUE** une subvention de 150 € à l'association Restos du Cœur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 26 mai 2026

Le Maire,
Eric GULINO